



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1296 CONCERNANT LA GARDE DE POULES

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 août 2020, le conseil a adopté le Règlement numéro 1296, intitulé: « Règlement concernant la garde de poules ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville ou en obtenir une copie en effectuant la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-2854, poste 2218, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 5 août 2020

(S) Anne-Marie Piérard

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE